5ème Rallye Cœur des Bastides

ASA DE GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS

26 et 27 Octobre 2019

www.asa-de-guyenne-et-du-villeneuvois.com

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

NOTE IMPORTANTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS** ont pu organiser pour vous cette 5ème édition du **Rallye Cœur des Bastides.**

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons expressément de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et les consignes de sécurité**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent. Suivez scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés prévus pour les reconnaissances, qui ne sont pas des essais.

EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, ET AFIN DE RESPECTER LA TRANQUILITE DES RIVERAINS, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :

Reconnaissances interdites de 12h00 à 14h00

Limitation à 50 km/h sur les routes des épreuves spéciales

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites

Des reconnaissances seront organisées conformément à la réglementation française des rallyes les :

Dimanche 20 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants, sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits. En accord avec les communes traversées par le rallye, les organisateurs se réservent le droit de limiter et de baliser le passage dans les cordes.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance de votre sportivité !

5ème Rallye Cœur des Bastides- 26 et 27 octobre 2019

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés et les ordres de départ, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier, mais paraitront sur le site du rallye :
www.asa-de-guyenne-et-du-villeneuvois.com et sur la page facebook : @rallyecoeurdesbastides

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 26 août 2019.
Ouverture des engagements :	Lundi 26 août 2019.
Clôture des engagements :.....	Jeudi 17 octobre 2019 à minuit.
Parution du road-book :	Dimanche 20 octobre 2019.
Remise du road-book :.....	**Dimanche 20 octobre 2019 à l'hôtel Ibis Styles, route de Fumel 47 300 Villeneuve sur Lot** de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 18h00 **Samedi 26 octobre 2019** au Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT.
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 20 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
Vérifications des documents et des voitures :	Samedi 26 octobre 2019, de 14h00 à 19h00, Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT.
Heure de mise en place du parc de départ le :	Samedi 26 octobre 2019 à 14h00.
1ère réunion des Commissaires Sportifs le : ..	Samedi 26 octobre 2019 à 19h00.
Publication des équipages admis au départ	Samedi 26 octobre 2019 à 20h00
Publication des heures et ordres de départ le :	Samedi 26 octobre 2019 à 20h00
Briefing des pilotes le :	Ecrit remis lors des vérifications administratives.
Départ de :	Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie, le Dimanche 27 octobre 2019 à 8h15 (première voiture).
Arrivée à:	Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie, le Dimanche 27 octobre 2019 à 15h28 (première voiture).
Vérification finale:	le Dimanche 27 octobre Garage BELBES à Monflanquin.
Publication des résultats du rallye le :	Dimanche 27 octobre 2019, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
Remise des prix :	Dimanche 27 octobre 2019, à l'ouverture du parc fermé, Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Guyenne et du Villeneuvois organise, en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur technique, les 26 et 27 octobre 2019, une épreuve dénommée :

5ème Rallye Cœur des Bastides

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le **19/08/2019** sous le **numéro 44** et par la **FFSA sous le permis d'organiser numéro 591 en date du 19/08/2019**.

Comité d'organisation **:**
ASA DE GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS
Président : Monsieur Daniel ALEIXO
Secrétariat du rallye :

Chez Monsieur Daniel ALEIXO
« LASCANALS »
47340 Hautefage la Tour
Tél. : 06.03.92.77.03
Fax : 05.53.96.62.83
Courriel : aleixo.competition@gmail.com
Site Internet : asa-de-guyenne-et-du-villeneuvois.com

Permanence et secrétariat du rallye le jour de l'épreuve:
Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT, le Samedi 26 octobre 2019 de 14h00 à 19h00 et le Dimanche 27 octobre 2019, de 7 h30 à la fin de la manifestation.

Organisateur technique :

ASA DE GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS
Siège social : Maison de la Vie Associative – 54 rue Coquard – 47 300 VILLENEUVE SUR LOT. **Président** : Monsieur Daniel ALEIXO– Las Canals - 47340 HAUTEFAGE LA TOUR.
Tél. : 06.03.92.77.03
Courriel : **aleixo.competition@gmail.com**

1.1.P OFFICIELS

FONCTION	NOM, PRENOM	N° de licence	Code ASA
Directeur de course général :	POIRATON Marie-Françoise	11252	08/16
Collège des Commissaires sportifs :			
Président :	COMBE Robert	11108	10/06
Membres :	FOURCADE Annie	15323	10/06
	JEAN Philippe	22816	10/06
Directeur de course au PC Spéciale des Bastides	BOUCHON Françoise	17644	10/04
Directeur de course au PC Spéciale de la Lède	BONNAUD Alain	8481	10/18
Directeur de course de Spéciale des Bastides	PAINVIN Dominique	7706	10/03
Directeur de course de Spéciale de la lède :	MARTI Patrice	9699	09/15
Adjoint	PERRIER Jean-Pierre	21244	10/15
Directeur de course voiture tricolore :	MARTI Brigitte	220687	09/01
Responsable des relations avec les concurrents :	FOURCADE Jean-François	8460	10/06
	NOBLE Monique	120099	10/16
Commissaires techniques :			
Responsable :	BRUN Michel	52526	10/06
	LAFOND Bernard	14448	10/03
	FOURCADE Alexandre	28760	10/06

	BATARD Patrick	146650	10/13
Chronométrage :			
Départ Spéciale des Bastides	LAPOUGE Laurent	13530	11/01
	BRAUN Jacques	196195	10/04
Arrivée Spéciale des Bastides	MIKLOU Serge	187567	10/09
	GRENEREAU Jean-Pierre	15324	10/06
Départ Spéciale de la Lède	ZONTA Christiane	45048	10/03
Arrivée Spéciale de la Lède	LANGLAIS Michel	189630	11/10
Commissaire vérifications administratives :	LUCHE Brigitte	21825	10/05
Responsable des commissaires	MATHIEU Hervé	212064	10/05
Médecin Spéciale des Bastides:	DOMEC Jean Pierre		
Médecin Spéciale de la Lède	AIELLO CARPENTIER Dominique		
Classement informatique :	BOUGEOIS Monique	132559	10/04
	DUCROCQ Frédérik	19399	10/04
Chargé des relations avec la presse :	ALEIXO Daniel	14108	10/05

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye *Cœur des Bastides* compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 2.
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud.
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront trouver sur le site du rallye (**asa-de-guyenne-et-du-villeneuvois.com**) leurs heures de convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le :

- **Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 26 octobre 2019 de 14h00 à 18h45**, Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT ;
- **Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 26 octobre 2019 de 14h15 à 19h00**, Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT.
- **Les vérifications finales** auront lieu au Garage BELBES route de Villeneuve 47150 Monflanquin. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC l'heure.
-

1.3.3P Lors des vérifications techniques, l'équipage devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes.
L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques, cagoules et sous-vêtements et système de retenue des casques homologués et les gants pour le pilote.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5ème Rallye *Cœur des Bastides* doit adresser à :

ASA GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS - Secrétariat du rallye
Chez Madame LUCHE Brigitte
5, Rue Jean Perrin
47300 Villeneuve sur Lot
Ou par mail : luche.brigitte@neuf.fr

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le jeudi 17 octobre 2019 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Cette demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée :

- Du chèque établit à **l'ordre de l'ASA GV**, correspondant au montant des droits d'engagement fixés à l'article 3.1.11.1P
- Des photocopies des deux permis de conduire, des deux licences, de l'autorisation du propriétaire de la voiture (si celui-ci n'est ni pilote ni coéquipier).

NOTA : Si la demande d'engagement est adressée par mail, l'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement, des photocopies des permis, licences et de l'original du formulaire d'engagement imprimé et envoyé au secrétariat du rallye.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le Rallye si le nombre des engagés est inférieur à 40.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs :
  - **280 €**
  - **Une remise est consentie pour les membres de l'ASA de Guyenne et du Villeneuvois** (1 membre de l'équipage adhérent : - 10 €, 2 membres adhérents : - 20 €)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA GV.
Pour être recevable, la demande d'engagement devra être intégralement et lisiblement complétée, **adresse mail comprise.**
En cas de forfait, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve.
En cas de déclaration de forfait faite par ECRIT (fax ou mail identifié) avant le mercredi 16 octobre 2019 à minuit, l'engagement sera intégralement remboursé. Au-delà de cette date, une retenue de 40% sera appliquée jusqu'au début des vérifications et la totalité sera encaissée passé ce dernier délai.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance indiqué dans le road-book.
Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans le parc. La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 20 km/h. Des contrôles seront effectués.
Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance et devront impérativement être stationnées à l'endroit prévu à cet effet au Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT.
Le Dimanche 27 octobre 2019, jour de la compétition, **les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès dans l'enceinte du parc d'assistance.**
Au parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible l'emplacement de chaque voiture de course un **extincteur** pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une **bâche étanche et résistante aux hydrocarbures** d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

La pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Durant le temps du rallye, aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance, à l'exception des voitures de course, sous peine de pénalités.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6.P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.6.1.P. Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas elle ne pourra être achetée ou utilisée par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110 mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes 2016.
Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

4.8.P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N° 16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc Fermé d'arrivée
En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative de l'organisateur, ainsi que son emplacement, sera remise aux concurrents aux vérifications administratives. Des contrôles seront effectués dans le but de vérifier son bon positionnement sur la voiture (un plan de pose sera fourni).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 5ème Rallye *Cœur des Bastides* représente un parcours de 109,80 kms.
Il est divisé en 1 étape de 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.
Les spéciales sont :

- **Spéciale des Bastides:** 6.7 kms, à parcourir trois fois.
- **Spéciale de la Lède:** 6.7 kms, à parcourir trois fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire et horaires ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.
6.2.1. Dans tous les rallyes asphaltes, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de **respecter au cours des reconnaissances le code de la route** (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité **à trois au maximum**.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 20 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le Samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Afin de respecter la sécurité et la tranquillité des riverains, des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.
Des numéros d'identification seront distribués avec le road-book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange imprimé COMMISSAIRE
- Chef de poste : chasuble orange barrée imprimé CHEF DE POSTE

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. **Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord**.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition se fera de la façon suivante :

SCRATCH : **1er : 450 €** **2ème : 350 €** **3ème : 300 €**

GROUPE : **Groupes A/FA, N/FN, F2000, R et GT de série**

Classement \ Partants	De 2 à 4	De 5 à 9	De 10 à +
1er	200€	280€	280€
2ème		150€	190€
3ème			100€

CLASSE : Les classes A5K / A6K et A7K / A7S seront regroupées avec leur classe respective A5 / A6 et A7.

Classement \ Partants	De 2 à 4	De 5 à 9	De 10 à +
1er	200€	300€	300€
2ème		100€	120€
3ème			80€

Classement équipage Féminin : 1ère : 150 € **(à partir de deux partantes)**
Pour les équipages seuls dans leurs groupes et classes recevront un bon de réduction de 80€ pour le 6ème Rallye Cœur des Bastides en 2020.

Les prix ne sont pas cumulables, ni redistribuables, et seront remis uniquement aux équipages présents à la remise des prix. Des coupes récompenseront les 3 premiers du scratch, les 3 premiers de chaque classe et le 1er équipage féminin. Les coupes ne seront pas cumulables. Les commissaires de route seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 27 octobre 2019, à l'ouverture du parc fermé, Parc des expositions Georges Lapeyronie à Villeneuve sur Lot.